



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/WP.4/2003/4
14 mars 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»

Quatorzième session, 27 mai 2003

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

**Projet «Efficacité énergétique 21» – Proposition préliminaire
d'activités pour la période 2003-2006**

Note du secrétariat

Introduction

1. Le projet «Efficacité énergétique 21» est une initiative de portée régionale destinée à développer le commerce et la coopération ayant trait aux techniques et méthodes de gestion à haut rendement énergétique et écologiquement rationnelles afin de combler l'écart existant, sur le plan de l'efficacité énergétique, entre la pratique actuelle et les meilleures technologies disponibles, ainsi qu'entre les pays de la CEE, en particulier les pays développés à économie de marché et les pays en transition. Il a succédé au projet «Efficacité énergétique 2000» qui avait été lancé en 1991 (www.ee-21.net).

Examen de la phase du projet «Efficacité énergétique 21» qui est en cours d'exécution

2. Les objectifs du programme triennal actuel (2000-2003) sont les suivants: développer la diffusion et l'échange d'informations et de données d'analyse et d'expérience sur les techniques utilisant efficacement l'énergie et écologiquement rationnelles; améliorer la mise en place de réseaux d'institutions, d'organisations et de personnes travaillant dans le secteur de l'efficacité énergétique; assurer le développement de la capacité institutionnelle et la formation dans le domaine de la planification commerciale, de l'ingénierie financière et de l'élaboration

des projets; promouvoir la mise en œuvre d'une législation sur l'efficacité énergétique; identifier des projets d'investissement dans ce domaine ainsi que des sources de financement potentielles.

3. Le projet «Efficacité énergétique 21» mobilise des ressources extrabudgétaires provenant de sources diverses, en particulier de ministères, d'organismes des Nations Unies comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), d'entreprises et de fondations. Au cours des 10 dernières années, les contributions versées en espèces au Fonds se sont élevées à 200 000 dollars des États-Unis environ par an. Le projet comprend trois projets sous-régionaux, menés respectivement en Europe orientale et dans la Communauté d'États indépendants, en Europe du Sud-Est et en Asie centrale. Le projet sur les investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les effets des changements climatiques a reçu 2 millions de dollars de la Fondation pour les Nations Unies et de partenaires de cofinancement. Le projet relatif à l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau en Asie centrale a quant à lui obtenu 1 750 000 dollars du Compte pour le développement créé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau (RENEUER) bénéficie du soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), du Ministère de l'énergie des États-Unis et de donateurs bilatéraux (www.reneuer.com).

4. Par ailleurs, des contributions financières et «en nature» considérables sont directement fournies à l'appui de certaines activités du projet. Par exemple, la Commission européenne a versé environ 400 000 euros pour financer un projet commun sur l'étiquetage efficace du point de vue énergétique et les normes correspondantes dans plusieurs pays en transition, sous les auspices du projet «Efficacité énergétique 2000» et du programme SAVE de l'Union européenne. Cette étude a été publiée par l'ONU sous la forme d'un CD-ROM contenant 500 pages de texte et d'illustrations graphiques.

Poursuite du projet «Efficacité énergétique 21» pendant la période 2003-2006: justification et rappel des faits

5. Au cours des 11 dernières années, les objectifs fixés dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21» ont été atteints en quatre phases triennales. À sa session annuelle de novembre 2002, le Comité de l'énergie durable de la CEE a dès lors demandé au bureau du Comité directeur du projet et au secrétariat d'établir un plan de projet préliminaire pour l'exécution d'une deuxième phase du projet «Efficacité énergétique 21» pendant la période 2003-2006 et de s'enquérir des possibilités d'obtenir un soutien extrabudgétaire auprès des gouvernements et organismes d'appui intéressés. La phase triennale qui se termine a été très fructueuse et a permis de dégager des enseignements importants, qui pourront servir de base pour la suite des travaux. Parmi les résultats obtenus figurent les suivants:

- Mise en place d'un vaste réseau de fonctionnaires, d'experts et d'homologues commerciaux et financiers dans 24 pays participants, qui communiquent au travers du site Internet www.ee-21.net;
- Propositions de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique pour un montant de 60 millions de dollars: 30 plans d'activité;

- Approbation par la Banque mondiale et d'autres investisseurs d'un financement de 9 millions de dollars pour des projets au Bélarus et en Fédération de Russie;
- Négociation en cours avec la BERD d'un financement de 15 millions de dollars pour des investissements en matière d'efficacité énergétique concernant la ville de Moscou dans le cadre d'une enveloppe globale de 150 millions de dollars;
- Publication du *Carbon Emissions Trading Handbook*, Manuel sur les techniques d'échange de droits d'émission de carbone et les méthodes de travail s'y rapportant, sous la forme d'un CD-ROM contenant des extraits vidéo de la Télévision de l'ONU, un logiciel de calcul de la réduction des émissions, des diaporamas pédagogiques avec éléments vidéo, des études de cas et une documentation de référence;
- Publication sous la forme d'un CD-ROM, à l'intention des investisseurs, d'un guide sur le financement des projets dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'atténuation des effets des changements climatiques, qui décrit les conditions de l'activité commerciale et de l'investissement dans certains pays d'Europe orientale et l'expérience d'institutions multilatérales qui ont entrepris de promouvoir l'efficacité énergétique dans les pays en transition.

Nouveaux objectifs et activités

6. Il sera tenu compte, pour la nouvelle phase du projet «Efficacité énergétique 21», des enseignements tirés des activités déjà menées dans le cadre du projet et des décisions cruciales prises au Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable. L'objectif général sera de promouvoir la coopération régionale en vue de la création d'un marché de l'efficacité énergétique et la mise au point de projets d'investissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition. À cet effet ont été définis les trois objectifs immédiats et activités connexes décrits ci-après:

Objectif immédiat n° 1: Élaborer des normes pour l'échange de droits d'émission de carbone et localiser les émissions sur la base de projets concrets relatifs à l'efficacité énergétique qui sont mis au point et financés dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21» et que l'on suit et évalue eu égard aux unités de quantité attribuées (UQA), conformément aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC);

Objectif immédiat n° 2: Mobiliser des investissements dans l'efficacité énergétique par la fourniture de services de conseil aux promoteurs de projets et aux investisseurs concernant les projets «bancables», et notamment soumettre à des sources de financement et négocier, dans le cadre de séminaires sur l'efficacité énergétique, des projets qui satisfont aux critères du Protocole de Kyoto à la CCNUCC;

Objectif immédiat n° 3: Favoriser l'établissement ou le maintien d'un cadre propice à l'activité commerciale et un bon gouvernement d'entreprise en vue du lancement des réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour appuyer les investissements dans l'efficacité énergétique visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et les mécanismes du Protocole de Kyoto.

7. Le projet sera axé sur les pays en transition dans leur ensemble dans le contexte du projet sous-régional du Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est (RENEUER). Il sera organisé par le secrétariat de la CEE et certains services seront sous-traités. Le projet sera financé en partie par le budget ordinaire de la CEE et en partie par un fonds d'affectation spéciale extrabudgétaire alimenté par les contributions financières de ministères, d'entreprises et des milieux financiers. Les règlements, règles, politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies s'appliqueront au recrutement du personnel et aux achats de fournitures, services ou matériel imputés sur le fonds d'affectation spéciale.
